



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un statut spécifique des perfusionnistes

Question écrite n° 44262

Texte de la question

Mme Nicole Trisse attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la création du statut des perfusionnistes. Le métier de perfusionniste est peu connu malgré un cursus universitaire spécifique et un apprentissage de techniques très lourdes pour accéder à cette profession. Ces professionnels de santé sont incontournables lors de la réalisation d'opérations de chirurgie et ont répondu massivement présents lors de la crise sanitaire. Les professionnels concernés déplorent que leur métier ne dispose toujours pas de statut permettant une reconnaissance de leurs compétences. À ce jour, les négociations avec le ministère des solidarités et de la santé n'ont toujours pas abouti malgré une volonté exprimée d'arriver à un accord. Aussi, elle l'interroge sur les mesures qu'il entend prendre pour garantir à la profession la création d'un nouveau statut et à quelle échéance elles seront prises.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Trisse](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44262

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 940

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)